

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0710 du 17/05/2021

Arrêté du 7 mai 2021

ARRETE PORTANT MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mise à disposition à titre gratuit de M^{me} Géraldine RICHARD auprès du SG France Relance.

Date d'application : 01/05/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES
PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

ARRÊTÉ

portant mise à disposition à titre gratuit d'une administratrice des Finances publiques

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance chargé des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, art. 1^{er} et suivants notamment ;

Vu la demande du Secrétariat général au plan de relance en date du 6 avril 2021 ;

Vu la demande du Secrétariat général des ministères économiques et financiers – Bureau de l'encadrement supérieur (SRH 2A) en date du 29 avril 2021 ;

Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE

Article premier

M^{me} Géraldine RICHARD, administratrice des Finances publiques, 4^e échelon HEA1, est mise à disposition à titre gratuit auprès de la mission France Relance, sur le poste d'adjointe au Secrétaire général au plan de relance, responsable du pôle territorial, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mai 2021.

Article 2

L'intéressée est rattachée pour la gestion administrative au Bureau RH 1A de la DGFIP.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 7 MAI 2021

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU DES CADRES SUPÉRIEURS

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756